

Eucharistie et rémission des péchés dans les Anaphores Arméniennes

Les textes liturgiques anciens font très souvent allusion à la valeur médicinale de l'eucharistie, et la célébration de la messe apparaît, à travers de nombreuses formules de divers rites, comme un un moment de choix pour demander et obtenir le pardon des péchés. Depuis quelques années, cette question a retenu l'attention de plusieurs historiens et théologiens¹. Les textes des liturgies latines, syriennes, coptes et byzantines qu'ils ont étudiés montrent que, dans la tradition ancienne, l'eucharistie est regardée comme ayant un rôle pénitentiel important. Le but de ces quelques pages n'est pas d'apporter de nouveaux développements théologiques à ce qui a déjà été écrit à ce sujet, mais seulement d'élargir les enquêtes déjà faites en examinant les anaphores arméniennes. Que disent ces textes? Comment situer leurs affirmations par rapport au rite du sacrement de la pénitence?

Il existe une dizaine d'anaphores dans la tradition arménienne². Les premières attestations de l'existence de la plus ancienne d'entre elles, celle qui est mise sous le nom de Grégoire l'Illuminateur,

¹ D. TANGHE, *L'Eucharistie pour la rémission des péchés*, dans *Irénikon* 34 (1961), p. 165-181; J.-M.-R. TILLARD, *L'Eucharistie, purification de l'Eglise pèlerinante*, dans *Nouvelle Revue Théologique* 84 (1962), p. 449-475; L. LIGIER, *Pénitence et Eucharistie en Orient. Théologie sur une interférence de prières et de rites*, dans *Orientalia Christiana Periodica*, 29 (1963), p. 5-78; *Le sacrement de pénitence selon la tradition orientale*, dans *Nouvelle Revue Théologique* 99 (1967), p. 940-967; *Dimension personnelle et dimension communautaire de la pénitence en Orient*, dans *La Maison-Dieu*, 90 (1967), p. 154-187.

² Elles ont été éditées par CATERGIAN-DASHIAN, *Die Liturgien bei den Armeniern. Fünfzehn Texte und Untersuchungen*, Wien, 1897.

remontent au début du Ve siècle³. Toutes n'ont pas certes la même antiquité; il faut vraisemblablement placer au XIII^e siècle la traduction d'une anaphore complète dite de *Jean Chrysostome*, modelée sur son analogue grecque⁴. C'est dans l'intervalle de ces huit siècles que s'opèrent la création, la traduction et l'adaptation d'autres anaphores — d'Athanase, des Présanctifiés, de Grégoire de Nazianze, de Sahak, de Cyrille d'Alexandrie, de Jacques, d'Ignace d'Antioche, de Basile — qui contiennent de nombreuses pièces provenant ou s'inspirant de leurs modèles grecs ou syriaques⁵. Le rite arménien actuel ne fait appel qu'à une seule anaphore, celle dite d'Athanase, mais il y a de bons arguments qui prouvent que les autres furent aussi en usage autrefois dans cette Église⁶. Ces textes, reflets ou adaptations d'anaphores utilisées dans les Églises de langue grecque ou syriaque et de leur enseignement, contiennent une théologie de la rémission des péchés qu'il est intéressant de relever.

L'Eucharistie, guérison du péché

Avant d'en venir à des termes caractéristiques, signalons quelques formules qui expriment l'action de l'eucharistie vis à vis du péché. Les *saints mystères*, le *corps et le sang du Seigneur*, ou encore la *communion enlèvent le péché* (Basile, prière avant la communion), *dissipent les ténèbres du péché* (Athanase et Jean Chrysostome, prière avant la commu-

³ L'écrivain Fauste de Byzance transcrit en effet plusieurs textes de l'anaphore dite de Grégoire l'Illuminateur. Voir la traduction de celle-ci et des textes de Fauste de Byzance dans *Eucharisties d'Orient et d'Occident* (*Lex Orandi*, vol. 47), Paris, 1970, p. 83-108. Nous nous permettons de renvoyer aussi à une présentation que nous avons faite des problèmes posés par l'ensemble des anaphores, dans *Bulletin du Comité des Études*, n.° 44, (1963), p. 263-267.

⁴ J. MATEOS, *Évolution historique de la liturgie de saint Jean Chrysostome*, dans *Proche-Orient-Chrétien*, 15 (1965), p. 333-351.

⁵ Voir les introductions aux traductions latines de ces anaphores, d'après l'édition Categrian-Dashian, dans *Oriens Christianus*, N. S. (1911), p. 204-214; N. S. 3 (1913), p. 16-31; N. S. 7-8 (1918), p. 1-32; 3 S 1 (1927), p. 143-157; 3S 5 (1930), p. 56-79.

⁶ Depuis les études de J.-M. HANSENS, *Institutiones Liturgicae de ritibus orientalibus*, t. II et III, Rome, 1930-1932, pour qui le petit nombre des manuscrits arméniens —3— contenant les dix anaphores signifie que celles-ci ne furent pas toutes utilisées et étaient des pièces d'archives, la publication de nombreux catalogues de manuscrits arméniens laisse voir qu'une édition des anaphores arméniennes pourrait être entreprise sur une base manuscrite plus large. Les travaux de V. HAC'UNI, *Pataragamatoyc' ast ararolut'ean Hayastaneayc' Ekelec'woy*, Venise, 1936, avaient déjà montré, à l'aide du *Commentaire des Prières du Sacrifice* de Xosrow d'Anjewac'i (X^e s.) (Venise, 1869), et d'une brève rubrique liturgique de l'un des trois manuscrits, que l'on fit appel autrefois à d'autres anaphores que celle d'Athanase.

nion) en *écartant le mal*⁷. L'Eucharistie *nettoie nos péchés et transgressions* (Présanctifiés, Jacques, prière avant la fraction); elle *purifie, elle lave de toute souillure les âmes et les corps*. Elle *les guérit* (Basile, après la communion), en leur *accordant la grâce du pardon* (Cyrille et Jean Chrysostome, après la communion). Toutes ces formulations, et bien d'autres, ne sont jamais assorties de précisions ou de restrictions qui limiteraient, en fonction de la situation de tel individu ou de tel péché, la valeur et la portée du sacrement reçu.

L'expiation et la rémission des péchés

Face à ces expressions secondaires, une formulation revient constamment: l'eucharistie, les saints mystères, la communion sont «*expiation et rémission des péchés*», *i k'awut'iwn ew i t'olut'iwn melac'*.

Des deux mots arméniens, le premier *k'awut'iwn*, l'ἱλασμός grec, *expiatio, propitiatio* latin, emprunté à la Première Épître de Jean⁸, applique à l'eucharistie la signification du *kipper* hébreu: la réception de l'eucharistie est, à l'égal du sacrifice un rite purificateur et réparateur; elle brise la domination du péché et rétablit l'union avec Dieu⁹.

Le deuxième terme arménien par lequel est fréquemment exprimé l'effet de la communion au corps et au sang du Christ, c'est le mot *t'olut'iwn*, ἄφεσις, *remissio*, en grec et en latin. Avec ce terme, l'allusion au récit de la cène selon Matthieu 26,28 est évidente. Dans toutes les anaphores, et non seulement au moment du récit de l'institution, les termes mêmes du premier évangile sont ainsi repris, chaque fois qu'il s'agit de la *rémission des péchés*¹⁰. La réception de l'eucharistie est donc source de pardon; elle arrache l'homme au péché, c'est-à-dire, enlève, abolit, remet les péchés de ceux qui la reçoivent.

L'examen de ces deux mots, que l'on trouve continuellement dans les anaphores, montre bien la portée que ces textes attribuent à la réception de l'eucharistie. Il faut les voir maintenant dans les

⁷ Nous n'avons pas donné les références de ces formules qui reviennent constamment dans toutes les anaphores.

⁸ 1 Jean 2,2 et 1 Jean 4, 10.

⁹ Cf. L. SABOURIN, *Rédemption sacrificielle. Une enquête exégétique* (Studia. Recherches de Philosophie et de Théologie publiées par les Facultés S. J. de Montréal, II), 1961, p. 182-184.

¹⁰ *i t'olut'iwn melac'*.

divers contextes où ils sont employés. Nous ne nous arrêtons pas au récit de l'institution où, dans toutes les anaphores, sauf dans celle de Basile, de Chrysostome et d'Ignace¹¹, l'association des deux expressions: «*en expiation et en rémission des péchés*» termine toujours chacune des formules du récit de l'institution, «*Prenez, mangez...*», «*prenez, buvez*¹²...». Ces textes n'ont pas d'intérêt pour notre propos; ils reprennent en effet, en les modifiant et en l'amplifiant, le récit évangélique¹³.

Expiation et rémission des péchés

Cette allusion à «*l'expiation et à la rémission des péchés*» revient plusieurs fois en dehors du récit de l'institution, dans des prières qui ne sont pas de simples décalques des textes évangéliques. Signalons brièvement sa présence:

- dans la litanie des catéchumènes qui précède l'anaphore de Basile et d'Athanase: *demandons au Seigneur l'expiation et la rémission de nos transgressions*¹⁴.
- dans la prière de la paix de l'anaphore de Grégoire de Nazianze: *accorde-nous (de recevoir) ceci (les mystères) pour l'expiation et la rémission des péchés.*
 Dans la même prière de l'anaphore de Sahak: *Accorde aussi, Seigneur, l'expiation de mes transgressions et la rémission des fautes d'ignorance de ce peuple*¹⁵.

C'est de l'épiclese à la dernière prière des anaphores, donc dans le cycle des prières orientées vers la participation au corps et au sang

¹¹ CATERGIAN-DASHIAN, *Die Liturgien bei den Armeniern*, p. 203-204, 373 et 374. Pour l'anaphore de saint Jacques, les paroles sur la coupe disent seulement: «*ceci est mon sang... pour la rémission des péchés*» (id. p. 441).

¹² Cette formule se lit aussi dans plusieurs anaphores syriennes: voir P. CAGIN, *L'eucharistia. Canon primitif de la messe ou formulaire essentiel et premier de toutes les liturgies* (Scriptorium Solesmense II, *L'Euchologie latine étudiée dans la tradition de ses formules et de ses formulaires*, 2), Paris, 1912, p. 235-244.

¹³ Voir les études de CAGIN et de F. HAMM, *Die liturgischen Einsetzungsberichte im Sinne vergleichender Liturgie-Forschung untersucht* (*Liturgiegeschichtliche Quellen und Forschungen*, 23), Münster in West., 1928.

¹⁴ CATERGIAN-DASHIAN, *Die Liturgien bei den Armeniern*, p. 197 et 662.

¹⁵ *id.*, p. 244-245 et 222.

du Christ, que sont formulées le plus abondamment les demandes de pardon. Dans les épicleses que nous citerons, l'intervention de l'Esprit est sollicitée pour que la réception du corps et du sang du Christ serve à la rémission des péchés. Le pardon est ainsi présenté, conformément à la théologie épiclesique, comme un fruit de la communion. La deuxième prière dans laquelle reviennent avec insistance les demandes d'indulgence est celle que nous appellerons «prière d'intercession». A l'issue des mémoires et avant le cycle de la communion, cette oraison est la plus évocatrice des effets pénitentiels de l'eucharistie. Nous mentionnerons aussi la «prière d'inclinaison», oraison pour l'inclinaison des têtes qui suit le *Pater*. Cette prière, qui est une véritable bénédiction, est orientée vers la communion aux saints mystères:

- dans l'épiclesse de la liturgie d'Athanase: *Que de ce pain et de ce vin tu fasses véritablement le Corps et le Sang de notre Seigneur... afin que ceci (le Corps et le Sang) soit non à condamnation¹⁶, (mais) pour l'expiation et la rémission des péchés¹⁷.*
- dans la prière d'intercession de l'anaphore de Jean Chrysostome: *rends-nous dignes de communier à ton redoutable et céleste mystère, à cette table sacerdotale et spirituelle, avec une conscience sincère, pour la rémission des péchés, et l'expiation des transgressions et la communion à ton Esprit Saint¹⁸.*
- dans les prières avant la communion des anaphores de Basile, de Jean Chrysostome et d'Athanase: *le Corps, dispensateur de vie et immortel, nous est distribué pour l'expiation et la rémission de nos péchés¹⁹.*

Dans la même prière de l'anaphore de Cyrille d'Alexandrie, le texte est plus évocateur encore: *nous communions²⁰ saintement au saint corps et au sang de notre Seigneur et Sauveur, Jésus Christ qui, descendu du ciel, nous est distribué; (il est) vie et résurrection, expiation et rémission des péchés²¹.*

¹⁶ cf. 1 Cor. 11, 27-29.

¹⁷ CATERGIAN-DASHIAN, *op. cit.*, p. 686.

¹⁸ *id.*, p. 377.

¹⁹ *id.*, p. 213, 380 et 713.

²⁰ *litt: nous goûtons.*

²¹ CATERGIAN-DASHIAN, *op. cit.*, p. 266.

L'expiation des péchés

L'effet pénitentiel de l'eucharistie est aussi présenté fréquemment sous le seul thème de l'expiation (*k'awut' iwn*):

- dans la prière sur les dons de l'anaphore de Jacques: *ceci est la victime divine qui expiera et purifiera les péchés de tous ceux qui les reconnaissent sincèrement*²².
- dans la prière après la communion de l'anaphore de Grégoire de Nazianze: *Que la communion au corps et au sang de ton Fils unique...ne soit pas à condamnation en raison de mes péchés, mais pour l'expiation de mes transgressions*²³.
- dans la prière «au milieu de l'église»²⁴ de l'anaphore d'Ignace: *A ceux qui ont communie à ton Corps et à ton Sang très saints pardonne (litt: expie) leurs péchés*²⁵.

La rémission des péchés

De même la demande de la rémission des péchés (*t'olut' iwn*) est fréquemment formulée seule:

- dans la prière d'oblation de la liturgie d'Athanase: *Toi, Seigneur, à qui nous offrons²⁶ ce sacrifice, reçois de nous cette oblation, et parfais-la en sacrement du Corps et du Sang de ton Fils unique. Donne ce pain et cette coupe comme remède pour la rémission des péchés*²⁷.
- dans les épicleses des anaphores d'Ignace, de Jean Chrysostome et de Sahak:
anaphore d'Ignace: *Fais de ce pain le corps saint, le corps dispensateur d'incorruptibilité, le corps sanctificateur et purificateur, le*

²² *id.*, p. 437.

²³ *id.*, p. 253-254.

²⁴ C'est ainsi qu'est appelée la dernière prière de l'anaphore.

²⁵ CATERGIAN-DASHIAN, *op. cit.*, p. 410.

²⁶ *litt.*: nous immolons

²⁷ CATERGIAN-DASHIAN, *op. cit.*, p. 674. L'évêque arménien Xosrow d'Anjewac'i (†965) écrit à propos de ce texte dans son *Commentaire des prières de la liturgie*: «je t'en supplie, dit-il, (le prêtre) que ton sang précieux qui a purifié l'univers nous sanctifie, nous aussi, et que l'Esprit Saint vienne sur nous, pour que, nous aussi, nous soyons participants de ces dons divins et que, purifiés du péché et remplis de l'Esprit Saint, nous te rendions de dignes actions de grâces pour tes bienfaits.» (*Meknut' iwn alotic' pataragin'*, Venise 1853, p. 6).

- corps de notre Seigneur, Dieu et Sauveur, Jésus Christ, pour la rémission des péchés et pour la vie éternelle de ceux qui s'en approchent avec foi (même formulation pour la coupe²⁸).
- anaphore de Jean Chrysostome: *Envoie ton Esprit Saint sur nous et sur ces dons ici-présents et fais de ce pain le corps précieux de ton Christ...afin que ceci soit pour ceux qui y participent purification des âmes, rémission des péchés, communion à ton Esprit Saint*²⁹...
 - anaphore de Sahak: *...que manger et boire cela ne soit pas pour le jugement et la condamnation, mais pour le salut des âmes et des corps et la rémission de (nos) transgressions, afin que nous trouvions miséricorde au jour de la manifestation*³⁰.
 - dans la première mémoire de l'anaphore d'Ignace d'Antioche et dans la prière d'intercession de l'anaphore de Cyrille d'Alexandrie: *Et maintenant nous te demandons la rémission des péchés et la sainteté de nos corps*³¹.
 - dans la prière d'inclinaison de l'anaphore de Basile: *et rends-nous dignes, sans être condamnés, de participer à ce mystère sans tache et vivifiant pour la rémission des péchés*³².
 - dans la prière après la communion de l'anaphore de Grégoire l'Illuminateur: *que cela (le corps et le sang de ton Christ) soit pour la restauration des âmes et des corps, pour la rémission des péchés, pour la réception de ton Esprit Saint*³³.
 - anaphore de Sahak: *Avec foi, je communie au corps du Christ, dispensateur de vie et de salut, pour la rémission de mes péchés*³⁴.
 - anaphore de Cyrille d'Alexandrie: *nous te prions et nous te demandons, Seigneur, d'accorder que cela (soit) non pour notre condamnation, (mais) pour la rémission des péchés, la délivrance des maladies et de la mort prématurée*³⁵.

Il apparaît donc, à la lecture de ce premier groupe de textes, que l'expiation et la rémission des péchés sont constamment demandées

²⁸ *id.*, p. 397-398.

²⁹ *id.*, p. 373-374.

³⁰ *id.*, p. 231.

³¹ *id.*, p. 265 et 398.

³² *id.*, p. 212.

³³ *id.*, p. 156.

³⁴ *id.*, p. 237.

³⁵ *id.*, p. 267.

et attendues de la réception de l'eucharistie. Une condition pour participer à ce repas est formulée dans l'un de ces textes: elle exige de celui qui communique, non pas d'être pur de tout péché, mais de reconnaître son péché.

Les péchés remis

Il faut se demander maintenant quels sont les péchés visés par ces formulations des anaphores arméniennes. Remarquons d'abord que le pardon sollicité n'est pas réservé à l'une ou l'autre catégorie de péché; il est demandé pour *tous* les péchés. Les formules de caractère universel, avec l'adjectif indéterminé *amenayn* (= tout), reviennent fréquemment dans les anaphores de Grégoire l'Illuminateur, de Basile, de Jacques, et surtout de Jean Chrysostome et d'Athanase:

purifie-nous de toute souillure de l'âme
(Grégoire l'Illuminateur, avant le Pater³⁶).

pardonne-moi toutes mes transgressions,
purifie-nous de toute souillure de l'âme et du corps
(Basile, prière d'intercession³⁷).

purifie-nous de tout péché, afin que nous soyons dignes de
communier... (Jacques, avant la communion³⁸).

pardonne toutes mes transgressions
(Jean Chrysostome, prière du trisagion et prière d'intercession³⁹).

purifie nos âmes et nos corps de toute souillure,
(id., prière des dons⁴⁰).

purifie-moi de toutes mes oeuvres mortes
(id., avant la communion⁴¹).

³⁶ CATERGIAN-DASHIAN, *op. cit.*, p. 152.

³⁷ *id.*, p. 209, et 211.

³⁸ *id.*, p. 447.

³⁹ *id.*, p. 362, 376.

⁴⁰ *id.*, p. 367.

⁴¹ *id.*, p. 303. Les mêmes textes se retrouvent dans la liturgie d'Athanase.

Vocabulaire du péché

Les termes employés pour désigner les péchés sont multiples. Il y a d'abord le mot peu fréquent, *sxalanank'*, la *faute*, l'*errement*, le *manquement*⁴² dont on ne peut dire qu'il vise un cas de faiblesse ou d'irréflexion, puisqu'il est utilisé, nous le verrons, en des circonstances où la responsabilité est pleinement engagée. Les termes les plus fréquemment employés sont les suivants:

- *melk* un pluriel: le *péché*, ἀμαρτήματα, *peccatum*.
- *anawrenut' iwn*: l'*iniquité*, ἀνομία, *iniquitas*, le mépris de la loi.
- *yanc' ank'*: la *transgression*, παράβασις.
- *plcut' iwn*, *altehut' iwn*, la *souillure*, l'effet du péché, termes toujours employés pour désigner les «*souillures de l'âme et du corps*».
- *mereloti*, les *oeuvres mortes*, terme repris de la *Lettre aux Hébreux*⁴³ (νεκρῶν ἔργων).

Il ne s'agit pas, on le voit, de vocables qui viseraient des fautes de légèreté ou de faiblesse. Ces termes, classiques dans la Bible pour parler du péché formel, peuvent certes les désigner, mais ils font penser aussi à de véritables actes humains.

Les fautes graves

Une dernière étape de notre lecture des textes des anaphores arméniennes nous montrera précisément la nature du péché que recouvrent ces termes. Toutes les appellations que nous venons d'énumérer sont jointes, en effet, à deux qualifications qui déterminent les aspects subjectifs de la faute. Voici les textes:

Anaphore de Jean Chrysostome, prière du trisagion:

Toi, Seigneur, reçois de la bouche de pécheurs, l'hymne du trisagion et conserve-nous en raison de ta bonté. Pardonne-nous toutes nos

⁴² *id.*, p. 404; prières d'intercession de l'anaphore d'Ignace.

⁴³ *Hébr.* 6,1; 9,14.

transgressions volontaires et involontaires (Kamay ew akamay). Sanctifie nos âmes et nos corps... 44.

Le texte de l'anaphore byzantine de Chrysostome, qui a servi de modèle au texte arménien est identique:

συγχώρησον ἡμῶν πᾶν πλημέλλημα ἐκούσιόν τε καὶ ἀκούσιον... 45.

Anaphore d'Athanase, prière du trisagion (même texte 46).

Anaphore de Grégoire l'Illuminateur, mémoire:

Souviens-toi aussi de moi, Seigneur, (qui suis) indigne et pécheur, aie pitié, bénis et remets-moi mes péchés volontaires et involontaires (kamayn ew akamayn) et, à cause de mes péchés, n'écarte pas la grâce de ton Esprit Saint de l'offrande présente 47.

Anaphore de Basile, mémoire:

Souviens-toi, Seigneur, en ta grande miséricorde, de mon indignité et pardonne-moi toutes mes transgressions volontaires et involontaires (kamay ew akamay) et n'éloigne pas de ces dons, à cause de mon indignité, la grâce de ton Esprit Saint 48.

Ces deux textes s'inspirent évidemment de l'anaphore byzantine de Basile, aux diverses étapes de son histoire 49.

Anaphore de Jean Chrysostome, mémoire:
(même texte 50).

Anaphore d'Ignace d'Antioche, prière d'intercession:

Dieu, accorde le repos, expie, remets nos péchés et nos fautes ainsi que les leurs 51, (celles qui sont) volontaires et involontaires (kamay

44 CATERGIAN-DASHIAN, *op. cit.*, p. 362.

45 F. E. BRIGHTMANN, *Liturgies eastern and western*, Oxford, 1896, p. 313.

46 CATERGIAN-DASHIAN, *op. cit.*, p. 654.

47 *id.*, p. 146.

48 *id.*, p. 209.

49 H. ENGBERDING, *Das anaphorische Fürbittgebet der älteren armenischen Basiliusliturgie*, dans *Oriens Christianus* 51 (1967), p. 29-50.

50 CATERGIAN-DASHIAN, *op. cit.*, p. 376.

51 Ceux des défunts.

ew akamay), (commises) *sciemment et dans l'ignorance (gitut'ean' ew angitut'ean)*⁵².

Anaphore de Jacques, prière d'intercession:

*Rends-nous tous dignes de nous réjouir en ton royaume avec Abraham, Isaac et Jacob, et remets-nous nos fautes volontaires et involontaires (kamay ew akamay), (commises) sciemment et dans l'ignorance (gitut'ean ew angitut'ean), en paroles et en actes, en pensées et en esprit, et remets tous nos péchés*⁵³.

La première partie de ce texte, jusqu'à la mention incluse des fautes commises *sciemment et dans l'ignorance*, se lit dans l'anaphore grecque et syriaque de Jacques⁵⁴.

Anaphore de Sahak, prière d'inclinaison⁵⁵:

*Nous bénissons ta venue, sainte et vivifiante, Fils unique de Dieu, notre Seigneur et Jésus Christ, et nous te prions: là ou nous avons péché, volontairement et involontairement, (kamaw inc' ew akamay), sois indulgent et pardonne-nous par l'intercession et la grâce de ton saint corps et de ton sang*⁵⁶.

Dans ces trois dernières catégories de prières — prière du trisa-gion, prière d'intercession et prière de l'inclinaison — les péchés dont on demande le pardon sont qualifiés de péchés *volontaires et involontaires*, commis *sciemment et dans l'ignorance*. Ces distinctions qui ont leur

⁵² CATERGIAN-DASHIAN, *op. cit.*, p. 404. Le texte de l'anaphore syriaque de saint Ignace débute de la même façon, mais E. RENAUDOT, *Liturgiarum orientalium Collectio*, t. 2, Paris, 1716, p. 223, n'en donne que les deux premiers mots.

⁵³ CATERGIAN-DASHIAN, *op. cit.*, p. 446. Dans toutes les anaphores arméniennes, sauf celles de Grégoire de Nazianze et de Sahak, cette prière avant le Pater est une demande de rémission des péchés. Nous n'avons traduit que les plus caractéristiques.

⁵⁴ B.-Ch. MERCIER, *La liturgie de saint-Jacques (Patrologia Orientalis*, t. 26, fasc. 2) Paris, 1950, p. 222; O. HEIMING, *Anaphora syriaca sancti Iacobi fratris Domini (Anaphorae Syriacae*, vol. 2, fasc. 2) Roma, 1953, p. 168-169).

⁵⁵ *Xonarhman alawt'k'*.

⁵⁶ CATERGIAN-DASHIAN, *op. cit.*, p. 236. On ne connaît aucune anaphore, grecque ou syriaque, ressemblant à celle de Sahak, mais Catergian cite de nombreux textes de Grégoire de Nazianze, proches des textes de l'anaphore ou de sa théologie.

origine dans le *Lévitique* et les *Nombres*⁵⁷, sont bien connues de la tradition ancienne, puisqu'elles apparaissent dès Clément de Rome, Clément d'Alexandrie et Origène, comme l'a montré le Père Ligier dans une vaste enquête⁵⁸. A une époque où la pénitence publique était en vigueur pour des fautes spéciales, cette demande de pardon en faveur de péchés *volontaires* et commis *sciemment* permettait, semble-t-il, l'accès de la table eucharistique à des fidèles qui pouvaient être coupables de péchés graves, différents toutefois de ceux qui faisaient entrer dans la catégorie des *pénitents*.

Eucharistie et sacrement de pénitence

Les textes des anaphores arméniennes, traductions et adaptations de textes grecs et syriaques plus anciens, enseignent donc que l'eucharistie possède une valeur pénitentielle. Elle remet d'une part les fautes *d'inadvertance* et de *fragilité*, et d'autre part des transgressions et des péchés *volontaires* et *conscients*, ceux que nous appelons *graves*.

Ces affirmations sur la portée pénitentielle de l'eucharistie n'ont bien entendu jamais rendu inutile, ou fait disparaître le sacrement de pénitence dans l'Eglise arménienne. Il existe, dans les rituels imprimés, actuels ou anciens, un rite de la confession privée⁵⁹, où l'on pense déceler des influences syriennes et latines⁶⁰. Une lettre du patriarche Jacobite Jean X au catholicos arménien Grégoire II (1065-1105) fait allusion à l'existence de ce rituel⁶¹, mais le *Pénitentiel* de David de Ganjak († 1139/1140) suppose encore certaines formes de la pénitence publique⁶².

Au x^e siècle, l'évêque Xosrow († 965), commentant la formule de renvoi des catéchumènes précédant l'anaphore, écrit dans son *Commentaire des prières de la Liturgie*: «C'est une injonction de sortir,

⁵⁷ *Lév.* 4,2-27; *Nb.* 15,20-31.

⁵⁸ Voir l'enquête de L. LIGIER, *Le sacrement de pénitence selon la tradition orientale*, p. 943-944.

⁵⁹ H. DENZINGER, *Ritus orientalium Coptorum, Syrorum et Armenorum, in administrandis sacramentis*, Graz, 1961 (réimpression anastatique), p. 471-474.

⁶⁰ A. RAES, *Les rites de la pénitence chez les Arméniens*, dans *Orientalia Christiana Periodica* 13 (1947), p. 648-655.

⁶¹ *id.*, p. 652.

⁶² *The Penitential of David of Ganjak, edited and translated by C. J. F. DOWSETT* (*Corpus Scriptorum Christianorum Orientalium*, vol. 216-217), Louvain, 1961.

adressée aux catéchumènes, s'il s'en trouvait, à ceux dont la foi chancelle ou qui n'auraient pas encore accompli la pénitence de leurs péchés. Car lorsque les oblations du pain et du calice viennent sur l'autel sacré, les cieux s'entr'ouvrent... Voilà pourquoi l'on congédie par cette proclamation ceux qui n'ont pas été sanctifiés par le baptême ou purifiés par la pénitence, ainsi que ceux qui ne sont pas affermis dans la foi⁶³». Plusieurs manuscrits ont un texte de Xosrow un peu différent et parlent du renvoi des *catéchumènes*, des *pénitents* et des *impurs*⁶⁴. La pénitence publique était donc alors encore en vigueur (x^e siècle), et c'est par elle que ces catégories de chrétiens étaient préparées à la réception de l'eucharistie si l'on en croit ce texte. Comment étaient remises alors les fautes qui ne relevaient pas de cette pénitence publique ?

Au viii^e siècle, les écrits du catholicos Jean d'Awjun (650-729) et particulièrement les canons du concile de Dwin en 719, premier essai sans doute d'une collection canonique arménienne⁶⁵, témoignent aussi de l'existence d'une pénitence publique pour certains péchés⁶⁶. La Bibliothèque des Pères Mékhitaristes de Venise conserve un manuscrit arménien du ix^e siècle, le n.° 457, qui possède un rituel de cette pénitence publique⁶⁷. Enfin des recherches récentes font apercevoir l'existence d'*ordines* pénitentiels particuliers, plus anciens encore (vii^e s.), ayant pour but d'introduire des hérétiques dans la catégorie des pénitents publics⁶⁸.

L'existence très ancienne, en Arménie, d'une pénitence publique pour certains péchés — apostasie, homicide, adultère, péchés contre nature — ne peut être mise en doute. Existait-il, en plus de ce rite, une confession privée pour toutes les autres fautes ? Ce n'est pas impossible, mais il est difficile de le préciser, puisque ce n'est qu'à

⁶³ Xosrow d'Anjewac'i episcoposi, *Meknut'iw n alot'ic Pataragin*, Venise, 1869, p. 12-13.

⁶⁴ *id.*, p. 13.

⁶⁵ J. LEBON, *Sur un concile de Césarée*, dans *Le Muséon* 51, (1938), p. 89-132; J. MÉCÉRIAN, *Bulletin Arménologique (Premier Cahier)*, dans *Mélanges de l'Université Saint Joseph*, 27 (1947-1948), p. 197-198.

⁶⁶ Jean d'Awjun, *Matenagrut'iw n nk'*, Venise, 1953, p. 35 et 38, canons 2, 3, 16. Le canon 16 fait allusion à la discipline canonique concernant les adultères.

⁶⁷ Le texte de ce rite pénitentiel a été traduit par F.-C. CONYBEARE, *Rituale Armenorum being the Administration of the Sacraments*, Oxford, 1905, p. 190-220.

⁶⁸ M. F. LAGES, *The most ancient Penitential Text of the Armenian Liturgy*, dans *Didaskalia* 1 (1971), p. 43-64.

partir du xi^e siècle, semble-t-il, qu'apparaissent quelques témoignages concernant cette pratique.

Quels qu'aient été d'ailleurs les usages en vigueur, on ne peut pas ne pas s'interroger sur les prières que nous venons de lire, lorsqu'elles demandent la rémission de péchés *conscients* et *volontaires*, non soumis à la discipline de la pénitence publique en vigueur à l'époque où ces anaphores furent créées. Ces textes, reflets pour la plupart des liturgies grecques et syriaques qui se constituèrent aux iv^e et v^e siècles, enseignent que l'on pouvait obtenir l'absolution de fautes, même graves, à l'intérieur de la célébration de l'eucharistie. Ces affirmations n'ont rien d'hétérodoxe. En rappelant la valeur propitiatoire de la messe, elles la situent dans la ligne de la Cène telle que la présente l'évangile de Matthieu: «*ceci est mon sang, le sang de l'Alliance qui va être répandu pour une multitude, en rémission des péchés*⁶⁹». Les conditions de la réception de ce pardon sont aussi rappelées aux fidèles qui communient; en *reconnaissant leurs fautes*, ils font preuve d'une véritable contrition. Le contenu théologique des anaphores arméniennes est donc en accord avec celui des textes des autres Églises d'Orient.

Charles RENOUX

⁶⁹ *Matth.* 26,28.